

COMMISSION DE DISCIPLINE.

PV N° 23

REUNION DU 30/04/2025

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

Messieurs, BAHLOUL ET ZARZI

ORDRE DU JOUR :

Traitement du courrier.

Affaires disciplinaire

Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N°412 : RENC CREG/ADM (S) DU 22/04/2025

- BOUDERGUA Ali lic N° 1299 (CREG) Avertissement pour jeu dangereux.
- MOSBAH Ahcene lic N° 0440 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOURAMOULA Hamza lic N° 1290 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 413 : RENC UCBI/CMB (S) DU 22/04/2025

- BOUTAMINA Med Djamil lic N° 1386 (UCBI) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUTAMINA Chiheb eddine lic N° 1032 (UCBI) Avertissement pour jeu dangereux.
- GHOMRANI Mohamed lic N° 0229 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOULAHLIB Hamza lic N° 0619 (CMB) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.

AFF N° 414 : RENC USGA/CRBAA (S) DU 22/04/2025

- LAKI Abdelmoumene lic N° 1083 (USGA) Avertissement pour jeu dangereux.
- DJELLILI Moncef lic N° 2844 (CRBAA) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 415 : RENC CREC/USK (S) DU 22/04/2025

- MECELLAOUI Yacine lic N° 1407 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HOURI Hahia lic N° 2959 (CREC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

- MESFAR Med Fares El Islam lic N°1404 (CREC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BELILI Kameleddine lic N°1382 (CREC) Avertissement pour jeu dangereux.
- TALHI Abdelkader mortada lic N° 0993 (USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MOUSSI Abdelhafid lic N° 2926 (USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MEDJANI Khaled lic N° 1947 (USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUCHEMAL Wail seyaf islam lic N° 2654 (USK) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUDRAA Tadj eddine haithem lic N° 1354 (USK) Avertissement pour jeu dangereux.
- Amende de 1000.00 DA est infligée au club USK pour conduite incorrecte.

AFF N° 146 : RENC MBSC/ADC (S) DU 23/04/2025

- BELHI Zakaria lic N° 1023 (MBSC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- KASSAH Loauar malik lic N° 0719 (ADC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 417 : RENC CBM/CSB (C) DU 18/04/2025

- **Rencontre interrompue à la 80 Minute de jeu suite à l'envahissement du terrain par le public du club CMB .**
- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'arrêt prématuré de la partie suite à l'envahissement du terrain
- Attendu que l'arrêt de la rencontre est imputable à l'équipe CMB pour mauvaise organisation.
- PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :
- L'Attribution du gain du match au club CSB qui marque trois points et trois buts et donne match perdu par le même score au club CMB
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club CMB payable avant le 18/05/2025.

AFF N° 418 : RENC CBDM/UCBI (S) DU 25/04/2025

- NGHICHE Ammar lic N° 2919 (CBDM) Avertissement pour jeu dangereux.
- MAROUF Aymen lic N° 0892 (CBMD) Avertissement pour jeu dangereux.
- SOUAADI Yahia lic N° 0818 (UCBI) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BOUTAMINA Med DJAMIL lic N° 1386 (UCBI) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUTAMINA AISSA lic N° 2274 (UCBI) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N°419 : RENC CMB/CREC (S) DU 26/04/2025

- FELTANE Mossab Med Cherif lic N° 1385 (CREC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BOUCHAIR Akram A/Rahmane lic N°1400 (CREC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club .
- HERIDA Karim lic N° 1596 (CREC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 420 : RENC USK/USGA (S) DU 26/04/2025

- MOUSSI Abdelhafid lic N° 2926 (USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENYANI Ishak lic N° 0991 (USK) Avertissement pour jeu dangereux.
- ALOUI Abdel mohaimene lic N° 1353 (USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOUTARI Zine el abidine lic N° 2655 (USK) 1M/F pour cumul de cartons plus contestation de décision , Amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BENMAAMAR El Hassen lic N° 0784 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GHERZOULI Zine eddine lic N° 0287 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 421 : RENC CRBAA/MBSC (S) DU 26/04/2025

- BOULAZREG Adm lic N° 1325 (MBSC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOULAHIA Med Lamine Lic N° 0134 (MBSC) Entraîneur avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligé au club.

AFF N° 422 : RENC MBC/ESM (S) DU 24/04/2025

- LECHEHEB Akram lic N° 1469 (MBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MOUATSI Med Chiheb eddine lic N° 0667 (ESM) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 423 : RENC CSB/RBC (S) DU 25/04/2025

- BENKENIDA Akram Lic N° 1821 (CSB) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- GHODBANE Med Lamine lic N° 1833 (CSB) 2 M/F pour insultes envers adversaire exclu et amende de 2500.00 DA est infligée au club.
- BOUCHERINE Med Achraf lic N° 1158 (RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

- BENABDESSADOK Dhia eddine lic N° 0133 (RBC) 3 M/F pour agression envers adversaire exclu et amende de 2500.00 DA est infligée au club.
- MEGHLAOUI Nadji lic N° 0990 (RBC) 1 M/F pour contestation de décision exclu et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 424 : RENC CAK/ESHB (S) DU 25/04/2025

- AIDI Mohcene lic N° 2275 (CAK) Avertissement pour contestation de décision et Amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- BOUKARINE Bachir lic N° 1156 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 425 : RENC MBSC/ESM (J.C.M) DU 25/04/2025

- Vu le feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent l'absence des catégories jeunes (J.C.M) du club ESM sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- ✚ Match perdu par pénalité à l'équipe ESM (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club MBSC qui marque (03) trois points et (03)trois buts pour chaque catégories.
- ✚ Amende de 15000.00 DA est infligée au club ESM pour chaque catégories (J.C.M).
- ✚ Attendu que le club ESM est a son troisième forfait en jeunes (Juniors et Minimes) payable avant le 25/05/2025.
- ✚ **Défalcation de deux (02) Points à l'équipe Seniors (ESM).**

AFF N°426 : RENC CREC/CBDM (J.C.M) DU 25/04/2025

- Vu le feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent l'absence des catégories jeunes (J.C.M) du club CREC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- ✚ Match perdu par pénalité à l'équipe CREC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club CBDM qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour chaque catégories.
- ✚ Amende de 15000.00 DA est infligée au club CREC pour chaque catégories (J.C.M) Payable avant le 25/05/2025.
- ✚ Attendu que le club CREC est a son troisième forfait en jeunes (J- C- M)
- ✚ **Défalcation de TROIS (03) Points à l'équipe Seniors (CREC).**

AFF N°427 : RENC URBH/WRDC (J.C.M) DU 26/04/2025

- Vu le feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent l'absence des catégories jeunes (J.C.M) du club WRDC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- 🚩 Match perdu par pénalité à l'équipe WRDC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club URBH qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour chaque catégories.
- 🚩 Amende de 15000.00 DA est infligée au club WRDC pour chaque catégories (J.C.M) Payable avant le 26/05/2025.

AFF N° 428 : RENC UCBI/ADM (M) DU 26/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe ADM sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe ADM pour octroyer le gain de match au club UCBI qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ADM payable avant le 26/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 429 : RENC UCBI/ADM (C) DU 26/04/2025

- BELKEREK Naserlah lic N° 0484 (ADM)Avertissement pour jeu dangereux.
- FILALI Amir abderahmane lic N° 0853 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 430 : RENC CREG/CRBAA (C) DU 25/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CRBAA sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CRBAA pour octroyer le gain de match au club CREG qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CRBAA payable avant le 25/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 431 : RENC ESB/CRBB (J) DU 26/04/2025

- AIMEUR Abderahim lic N° 0767 (ESB) Avertissement pour anti-jeu.
- BOUCENNA Aied lic N° 0555 (CRBB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 432 : RENC CREG/CRBAA (J) DU 25/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CRBAA sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CRBAA pour octroyer le gain de match au club CREG qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CRBAA payable avant le 25/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 433 : RENC CSB/RBC (J) DU 26/04/2025

- MOKHTARI Mounib mouatez billah lic N° 2455 (CSB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 434 : RENC MBC/CRAC (J.C.) DU 25/04/2025

- Vu le feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent l'absence des catégories jeunes (J.C) du club MBC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- 🚩 Match perdu par pénalité à l'équipe MBC (J.C) pour octroyer les gains des matchs au club CRAC qui marque (03) trois points et (03) trois buts pour chaque catégories.
- 🚩 Amende de 15000.00 DA est infligée au club MBC pour chaque catégories (J.C) Payable avant le 26/05/2025.
- 🚩 Attendu que le club MBC est a son troisième forfait en jeunes (Juniors et Cadets) payable avant le 25/05/2025.
- 🚩 **Défalcation de deux (02) Points à l'équipe Seniors (MBC).**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 435 : RENC MBC/CRAC (M) DU 25/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe MBC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe MBC pour octroyer le gain de match au club CRAC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club MBC payable avant le 25/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 436 : RENC CSB/RBC (C) DU 26/04/2025

- BOUKHEMIS Hamza lic N° 3156 (CSB)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 15000.00 DA est infligée au club.

AFF N°437 : RENC ESHB/ASPTTC (C) DU 26/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe ASPTTC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe ASPTTC pour octroyer le gain de match au club ESHB qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ASPTTC payable avant le 26/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 438 : REN EMC/CMB (J) DU 26/04/2025

RENCONTRE INTERROMPUE A LA 55EME MINUTE DE JEU

Suite à une agression sur arbitre par un joueur Seniors du club EMC.

- Agression avec lésion corporelle constaté par un Médecin légiste (Incapacité total de travail de six (06) jours.
- Vu la feuille de match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'arrêt prématuré de la rencontre suite à l'agression sur arbitre.

- Attendu que suite à cette agression l'arbitre n'a pas les facultés physiques et morale pour continuer la partie.
- Attendu que l'arrêt de la rencontre est imputable à l'équipe EMC pour agression sur arbitre.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- L'attribution du gain du match au club CMB qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts et donne match perdu par le même score au club EMC.
- HAMDOUCHE Djaouededdine lic N° 1252 (EMC)
Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUSLAH Med El Hadi lic N° 0362 (EMC) Avertissement pour anti-jeu.
- ZIADI Chibane Koussai lic N° 0789 (EMC) (01) Un An ferme pour agression sur arbitre assistant en fin de partie A/C du 30/04/2025.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club payable avant le 26/05/2025.
- GAMOUH Med Nour Allah lic N° 0558 (EMC) (01) Un An ferme pour agression sur arbitre assistant en fin de partie A/C du 30/04/2025.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club payable avant le 26/05/2025.
- Vu la suspension du joueur CHAABI Akram lic 0967 (EMC) lors de la rencontre EMC/RBC (S) du 14/03/2025
- Alors qu'il est sous le coup d'une suspension d'Un (01) An ferme pour agression sur arbitre A/C du 15/03/2025 parue sur PV N° 19 Affaire N° 334 du 14/03/2025.
- Malgré cette infraction ce dernier a agressé une 2eme fois l'arbitre concernant la rencontre EMC/CMB du 26/04/2025
- CHAABI Akram lic N° 0967 (EMC) (02) Deux Ans de suspension fermes pour agression sur arbitre en sus de la sanction initiale (2+1 = 3 Ans) avec une proposition de radiation et poursuite judiciaire par l'arbitre.
- Amende de 20.000.00 DA est infligée au club payable avant le 26/04/2025.
- Amende de 2500.00 DA est infligée au club pour conduite incorrecte.
- INFRACTION DECOUVERTE PAR LA LIGUE.

Convocation

LE PRESIDENT DE L'ASS.SPORTIVE RBC MONSIEUR BOULEGHLIMAT FARES EST CONVOQUE POUR LA PROCHAINE REUNION DU BUREAU DE LIGUE PREVUE LE MERCREDI 07/05/2025 A 13H00

AU SIEGE DE LA LIGUE

La Commission de Discipline